

CHAMPIONNAT PROVENCE ALPES COTE D'AZUR INTERCLUBS MATCH-PLAY 2024 - 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.

Le Championnat est composé de 2 Divisions en Provence Alpes et 1 Division en Côte d'Azur :

- ✓ D1 de 8 clubs maximum
- ✓ D2 de 8 clubs maximum

1. Les Joueurs

Les joueurs doivent être à jour de leur licence FFG et de leur certificat médical et être membres de l'Association Sportive (AS) qu'ils représentent.

Les joueurs qui n'ont pas pris leur licence dans l'AS qu'ils représentent doivent être rattachés à cette AS (via Extranet FFGolf) sans quoi ils ne peuvent pas participer au championnat.

Les joueurs doivent avoir un index inférieur ou égal à 36.

L'index de jeu est ramené à 20 en D1 et 24 en D2.

2. Le Statut du Joueur

Le statut du joueur est sous la responsabilité du Président de l'AS qui s'engage à effectuer les vérifications nécessaires avant de remplir le « fichier des joueurs de l'AS » (Cf. article 10).

Les statuts sont les suivants :

- Pour les ayants droit de l'Etablissement dont dépend l'AS :
 - « Salarié »
 - « Retraité »
 - « Conjoint »
 - « Enfant »
- Pour les autres membres de l'AS :
 - « Affilié » : membre licencié/rattaché à cette AS depuis 5 ans à minima (sans discontinuité)
 - « Extérieur » : tous les autres membres

3. L'Equipe

La composition de l'équipe est de la responsabilité du capitaine (Cf. article 10).

L'équipe est composée de 4 joueurs ou joueuses et doit comprendre :

- Au moins 2 joueurs « ayants droit » dont au moins 1 avec statut « Salarié »
- Au plus 1 joueur au statut « Extérieur »

Quelques exemples pour illustrer :

- *Equipes conformes :*
 - ✓ 1 salarié - 1 conjoint - 1 affilié - 1 extérieur
 - ✓ 3 salariés - 1 extérieur
 - ✓ 1 salarié - 1 retraité - 2 affiliés
- *Equipes NON conformes :*
 - ☒ 1 retraité - 1 conjoint - 1 affilié - 1 extérieur : **pas de salarié !**
 - ☒ 1 salarié - 2 affiliés - 1 extérieur : **1 seul ayant droit !**
 - ☒ 1 salarié - 1 retraité - 2 extérieurs : **2 extérieurs !**
 - ☒ 1 salarié - 2 affiliés : **1 seul ayant droit !**

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers entraînera la perte de la partie du joueur concerné et à la seconde infraction, la disqualification de l'équipe, et sa rétrogradation en division inférieure l'année suivante ou son exclusion si elle est en D2 ou reléguée de D1. Une équipe n'ayant pas de joueurs salariés perdra la rencontre.

Le capitaine doit garantir à l'organisateur que ses joueurs connaissent et respectent l'étiquette, les règles, le règlement et les temps de jeu.
Une association ne peut avoir qu'une seule équipe par division ou poule.

4. Forme de Jeu

Match-Play en Net.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 3 matchs : un quatre balles et deux simples.

Repères : Rouges pour les Dames / Jaunes pour les Messieurs.

Pour chaque match, des points sont attribués :

Victoire : 1 point Égalité : 0.5 point Défaite : 0 point

5. Coups Reçus

✓ Pour le quatre balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch.

Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90% de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu.

Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple :

A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 /15,4 / 25,0 / 34,8.

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = 90% (HB - HA) / = 9,0 arrondi à 9

Coups reçus de C = 90% (HC - HA) / = 17,64 arrondi à 18

Coups reçus de D = 90% (HD - HA) / = 26,46 arrondi à 26

✓ Pour les simples

CR = arrondi (75% (HA - HB))

En simple, les adversaires se rencontreront dans l'ordre des handicaps, afin de limiter le nombre de coups rendus.

6. Utilisation des Voiturettes

L'utilisation des voiturettes est interdite en compétition même avec un certificat médical.

Seul le medical pass avec la mention « Buggy yes » est recevable.

7. Résultats - Classement

Pour chaque rencontre, des points sont attribués :

Victoire : 2 points Égalité : 1 point Défaite : 0 point

Les capitaines sont responsables de l'enregistrement des résultats auprès du golf.

La publication des résultats se fera sur le site de la Ligue : <https://liguegolfpaca.org/golf-entreprise>.

8. Forfaits

En cas de forfait, l'organisateur doit en être informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone.

Aucun changement ne pourra être fait, quelle que soit la raison, de la propre initiative de l'AS en s'adressant, en particulier, directement au Golf.

Une équipe qui ne pourrait disputer au moins 2 matchs d'une rencontre sera retirée du championnat, et en sera exclue ou rétrogradée. Les résultats des rencontres déjà jouées seront supprimés.

Un joueur n'ayant pas pris son départ et n'ayant pas prévenu sera suspendu pour le tour suivant.

9. Jeu Lent

Le temps de jeu sera précisé sur la carte de score.

Chaque joueur est responsable du rythme de sa partie.

10. Engagements

Les inscriptions se font par courrier électronique auprès de la responsable Mme Michèle DELTOUR golfentreprise@liguegolfpaca.org

Les droits d'inscriptions de 30€ (15€ en CA, seulement 3 journées) par équipe sont payables à l'inscription par virement (voir RIB ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de « Ligue de Golf PACA » à adresser à la Ligue de Golf PACA - 9 Boulevard du 14 juillet - 13140 Miramas

SGADMIN
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
TITULAIRE DU COMPTE Ligue Régionale de Golf Provence Alpes Côte d'Azur 9 Boulevard du 14 Juillet 13140 Miramas
DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SG MARIGNANE ENT Tél. : 04 42 37 27 43
IDENTIFICATION NATIONALE - R.I.B. INVARIANT SG MARIGNANE ENT 30003 00064 00037260029 53
IDENTIFICATION INTERNATIONALE SG MARIGNANE ENT IBAN: FR76 30003 00064 00037260029 53 ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Le nombre d'équipes est limité à 16 (2 divisions de 8). Les places seront attribuées dans l'ordre d'inscription (ouverture le 1er juillet, clôture le 31 août).

L'inscription d'une nouvelle équipe se fera en D2 si des places sont disponibles.

Les équipes ne s'étant pas acquittées des droits d'inscription avant fin octobre seront exclues du championnat.

Le fichier des joueurs de l'AS est à renvoyer avant fin août à l'adresse mail suivante : golfentreprise@liguegolfpaca.org. Pour toute modification en cours de saison, le signaler par mail à cette même adresse sans modifier le fichier initial.

Un capitaine devra être désigné dans le fichier de l'AS par équipe inscrite. Une même personne pourra être désignée capitaine pour plusieurs équipes. **IL EST INDISPENSABLE DE RENSEIGNER SOIGNEUSEMENT LES COORDONNÉES DES CAPITAINES** (adresse électronique et téléphone).

11. Organisation et Inscription des Joueurs

L'organisation des épreuves (relation avec le golf, gestion des inscriptions, départs, résultats) est prise en charge par :

En Provence Alpes

- D1/D2 : Guillaume DREBEL / golfentreprise.pa-mp@liguegolfpaca.org / 06.23.55.82.73

Les inscriptions des joueurs se font par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>, avant le lundi minuit précédent l'épreuve.

L'inscription d'un capitaine n'est pas obligatoire. Seuls les capitaines déclarés sur le fichier des joueurs de l'AS évoqué à l'article 10 sont contactés.

Deux compétitions seront créées sur internet, une pour l'inscription des simples et l'autre pour l'inscription du double.

Une fois la date limite d'inscription passée, il n'est plus possible de modifier via l'Extranet. Les modifications sont autorisées jusqu'au mardi soir minuit en envoyant un email à l'organisateur.

12. Heures de Départs et Groupes

Les heures de départs seront officiellement diffusées sur le site de la Ligue : <https://liguegolfpaca.org/golf-entreprise> à partir du jeudi (avant 17 heures) précédant la compétition.

Tout changement de votre propre initiative, pour votre convenance, sans accord de l'organisateur, entraînera la disqualification (infraction à la règle 5-3a).

13. Fin de Saison

Sont proclamés Champions PA et Champions CA, les clubs classés 1^{er} de D1 et de D2.

Les champions PA rencontrent les champions CA.

Si une équipe déclare forfait pour la Finale de Ligue, elle sera rétrogradée en D2 l'année suivante ou exclue si elle est en D2.

Descente en D2 : les 2 derniers de D1 / Accès à la D1 : les 2 premiers de D2.

En cas de nouvelle demande de participation au championnat et si le nombre maxi (8) de clubs est déjà atteint, ceux classés dans les 3 derniers de D2, pourront être retirés du championnat (en partant du dernier).

Le départage des équipes se fait par les points, puis en cas d'égalité par le nombre de rencontres gagnées, puis le nombre de rencontres nulles puis le résultat de la rencontre directe, ceci pour la D1 et la D2.

14. Communication - Questions

Pour l'ensemble des questions qui peuvent se poser, à savoir : heures de départs, règlements, résultats, litiges..., le joueur ne doit s'adresser qu'à son capitaine et surtout pas au golf (sauf cas de forfait tardif).

Le capitaine doit s'adresser à l'organisateur (Cf. Article 11).

Seul l'organisateur peut s'adresser au golf (sauf cas de forfait tardif).

15. Litige

Tout cas non prévu par le règlement sera traité par la commission sportive.